

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 22 décembre 2011 à 9h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, madame la conseillère et messieurs les conseillers : Françoise Giroux, Serge Gauthier, Yvon Lambert et Michel Bergeron.

Absences motivées : Claude Joubert et Serge Villeneuve.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Diane Leduc, directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers, conseillère
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Autorisation de paiement à Pronex Excavation Inc. de la part du MTQ des travaux de reconstruction, remboursable à 100%.
5. Autorisation de paiement à Consultants SM de la part municipale des travaux de reconstruction.
6. Autorisation de paiement à Consultants SM de la du MTQ des travaux de reconstruction, remboursable à 100%.
7. Levée de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire, Michel Rioux déclare l'assemblée ouverte à 9h40.

2011-12-216

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Françoise Giroux que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2011-12-217

Autorisation de paiement à Pronex Excavation Inc. de la part du MTQ des travaux de reconstruction, remboursable à 100%.

ATTENDU QUE des travaux majeurs sont réalisés sur la route 148;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le paiement du certificat de paiement # 9, référence # F100221-501 au montant de 114 832.47 \$, part du MTQ remboursable à 100%, relatif aux travaux de la reconstruction des services publics et de la chaussée de la route 148 et des rues Lafleur et Thomas, payable à Pronex Excavation Inc.;

Adopté à l'unanimité.

2011-12-218

Autorisation de paiement à Consultants SM de la part municipale des travaux de reconstruction.

ATTENDU QUE des travaux majeurs sont réalisés sur la route 148;

En conséquence,

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture # 296045 de Consultants S.M. Inc. au montant de 7 075.60 \$, part de la municipalité, en date du 9 décembre 2011, relatif à la partie surveillance et contrôle des matériaux des travaux de la reconstruction des services publics et de la chaussée de la route 148 et des rues Lafleur et Thomas.

Adopté à l'unanimité.

2011-12-219

Autorisation de paiement à Consultants SM de la part du MTQ des travaux de reconstruction, remboursable à 100%.

ATTENDU QUE des travaux majeurs sont réalisés sur la route 148;

En conséquence,

Il est proposé par Yvon Lambert et résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture # 296044 de Consultants S.M. Inc. au montant de 4 288.42 \$, part du MTQ remboursable à 100%, en date du 9 décembre 2011, relatif à la partie surveillance et contrôle des matériaux des travaux de la reconstruction des services publics et de la chaussée de la route 148 et des rues Lafleur et Thomas.

Adopté à l'unanimité.

2011-12-220

Levée de l'assemblée.

9h50 Il est proposé par Serge Gauthier que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Michel Rioux
Maire

Diane Leduc
Directrice générale